



Conseil Syndical

Mercredi 08 Mars 2023

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

Salle des Fêtes – 49160 Saint Philbert du Peuple

ORDRE DU JOUR

1. Point n°1 : Information : décisions prises en bureau du 1er février 2023 ;
2. Point n°2 : Délibération 2023_CS.01 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2022 (annexe n°1)
3. Point n°3 : Délibération 2023_CS.02 – Modification des statuts (annexe n°2)°;
4. Point n°4 : Délibération 2023_CS.03 – Election du Vice-Président suite à la démission de M. Jean-Charles Prono ;
5. Point n°5 : Délibération 2022_CS.04 – M 57 : actualisation du tableau d'amortissements ;
6. Point n°6 : Délibération 2023_CS.05 – M 57 : Adoption du règlement budgétaire et financier (annexe n°3) ;
7. Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – Débat d'orientations budgétaires 2023 ;
8. Point n°8 : Délibération 2023_CS.07 – Création du poste de responsable administratif et financier ;
9. Point n°9 : Délibération 2023_CS.08 – Création du poste de direction du syndicat et responsable du pôle GEMAPI;
10. Point n°10 : Délibération 2023_CS.09 – Ajustement du programme du CT EAU 2023-2025 (annexe 4) ;
11. Point n°11 : Délibération 2023_CS.10 – Demande de subventions au titre du programme d'actions 2023-2025 ;
12. Point n°12 : Questions diverses.

Point n°1 : Information : décisions prises en bureau du 1^{er} février 2023

➤ Point n°1 : Délibération 2023_BUR.01 – CT EAU : analyse financière et scénarios budgétaires du reste à charge :

Décision : Orientations retenues à confirmer lors du débat d'orientations budgétaires :

- Retenir l'hypothèse II : Mise en œuvre de l'action prioritaire du Lathan pour 2,4 M° d'€uros ;
- Engager sur les excédents la première année du programme l'action prioritaire de la restauration du Lathan entre Moulin Guyet et Chanteloup d'un montant estimatif de 2 376 000 € sur 3 ans tout en sollicitant les financements complémentaires possibles ;
- Conserver le reste de la programmation au CT Eau 2023-2025 sur chacune des commissions géographique (cohérence écologique) ;
- Discuter courant 2023 des moyens financiers des exercices 2024 et suivants avec les EPCI membres à mettre en œuvre sur les prochains exercices pour porter les travaux attendus en réponse aux objectifs du SAGE.

Point n°1 : Information : décisions prises en bureau du 1^{er} février 2023

- **Point n°2 : Délibération 2023_BUR.02 – conventions Ligue de Protection des Oiseaux (faune-flore), CEN (tourbières) et Caudalis (37) :**

Décision : Approuvé.

- Convention LPO sur les activités faune et flore et pris en compte des espèces patrimoniales sur le bassin développé au fur et à mesure des besoins pour un montant maximal de 14 400 € TTC par an, sur les 3 années du CT Eau;
- Convention CEN sur les activités tourbières en Maine-et-Loire pour un montant de 25 200 € TTC ;
- Convention Caudalis sur les activités tourbières sur une surface de 74 ha en Indre-et-Loire pour un montant de 44 520 € TTC.

- **Point n°3 : Délibération 2023_BUR.03 – convention de mutualisation du guide du riverain (fonds) : tarification ;**

Décision : Approuvé, convention de partage de nos illustrations et contenu du guide du riverain : trois demandes

Tarification retenue : forfait de 850 €/entité.

Point n°1 : Information : décisions prises en bureau du 1^{er} février 2023

- **Point n°4 : Délibération 2023_BUR.04 – proposition de reclassement des masses d'eau sur le bassin-versant de l'Authion ;**
Décision : Approuvé : cohérence entre des classements peu conformes aux réalités de terrain.
- **Point n°5 : Délibération 2023_BUR.05 – RSTRI : restauration de l'ouvrage sur le canal 300 :**
Décision : refus : pas de seuil possible, cout élevé, création d'un précédent, incitation à aller chercher à l'Authion ou création d'un puisard.
- **Point n°6 : Délibération 2023_BUR.06 – Ressources Humaines : mise à jour de la délibération du compte-épargne-temps :**
Décision : Approuvé : intégration de la transformation des jours accumulés en retraite additionnelle RAFP, du paiement forfaitaire des jours et de la mobilité du CET.
- **Point n°7 : Délibération 2023_BUR.07 – Ressources Humaines : adhésion à l'assurance statutaire du CDG 49 :**
Décision : Approuvé : contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Point n°2 : Délibération 2023_CS.02 – Approbation de la réunion du Conseil Syndical du 15 décembre 2022

Le compte-rendu vous est parvenu



avez-vous des remarques à formuler, svp ?

Point n°3 : Délibération 2023_CS.02 : Modification des statuts

Détail des statuts actuels

Article 4 : Fonctionnement

4-3. Présidence, Vice-Présidence et bureau syndical.

Le Comité désigne, parmi les délégués qui le composent, un bureau composé d'un Président, de 5 Vice-présidents et de 5 membres.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat.

Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents.

Cinq Vice-Présidents sont élus et représentent les commissions géographiques et une Vice-Présidence est attribué au titre du SAGE ;



ELABORATION DU CT EAU MULTITHÉMATIQUE 2020-2022 EN 2019 :
CRÉATION D'UNE COMMISSION AGRICOLE.

(Donc pas de Vice-Présidence actuellement pour cette commission).

Point n°3 : Délibération 2023_CS.02 : Modification des statuts

➡ Proposition de réécriture des statuts

« Article 4 : Fonctionnement

4-3. Présidence, Vice-Présidence et bureau syndical.

Le Comité Syndical désigne, parmi les délégués qui le composent, un bureau syndical, composé d'un Président, du nombre de Vice-Présidents conformément à la réglementation en vigueur sur le nombre de Vice-Présidents et d'autres membres. Les membres du bureau sont donc au nombre maximal de 12, soit le tiers du Conseil Syndical (*arrondi au supérieur*), selon le choix de l'organe délibérant. Chacun des membres cotisants est représenté.

Si le Président en exercice, élu du 1^{er} collège de la commission locale de l'Eau du SAGE Authion, n'est pas le Président du Syndicat. Dans ce cas, il est coopté comme membre du bureau sur un siège dédié, sous réserve qu'il soit désigné comme membre du Conseil Syndical.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat.

Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

référence réglementaire : article L.5211-10 du CGCT

Point n°4 : Délibération 2023_CS.03 : Election des Vice-Présidents suite à la démission de M. Jean-Charles Prono

Le Président fait appel aux candidatures.

La parole est donnée aux candidats, s'ils le souhaitent

➡ Il est procédé au vote.

Point n°5 : Délibération 2022_CS.04 – M57 : actualisation du tableau d'amortissements

SMBAA - DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS M 57 -			
	DUREES D'AMORTISSEMENT		
	Rappel réglementaire préconisé en année		Proposition
Catégorie de biens	Minimum	Maximum	SMBAA
Biens de faible valeur dont le montant est inférieur à 2 000 € TTC (seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an)			1
Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion non suivis de réalisation	1	5	5
Subventions d'équipement versées finançant			
➤ des biens mobiliers, du matériel ou des études (bénéficiaire privé)	3	5	5
➤ des biens mobiliers, du matériel ou des études (bénéficiaire public)	5	30	30
Logiciels légers	2	2	2
Progiciels, concessions et droits similaires, brevets, droits et licences	2	5	5
Voitures	5	10	6
Remorques	5	10	5
Tracteurs, camions et véhicules spécialisées	5	10	8
Mobilier et matériel de bureau	10	15	15
Barrage / Clapet / Ouvrages hydrauliques et équipements associés	10	40	20

Point n°5 : Délibération 2022_CS.04 – M57 : actualisation du tableau d'amortissements

SMBAA - DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS M 57 -			
Catégorie de biens	DUREES D'AMORTISSEMENT		
	Rappel réglementaire préconisé en année		Proposition
	Minimum	Maximum	SMBAA
Mobilier et matériel de bureau	10	15	15
Barrage / Clapet / Ouvrages hydrauliques et équipements associés	10	40	20
Matériel de bureau électronique et électrique	5	10	8
Matériel informatique autres	2	5	3
Equipements technologiques	2	5	5
Petit outillage	6	10	6
Gros outillage	6	10	10
Matériel classique	6	10	8
Installation de chauffage et climatisation	10	20	15
Equipements de garages et ateliers	10	15	15
Installation de voiries (buses / ponts cadre /...)	20	30	20
Plantations d'arbres, retalutage aménagements et hydraulique ruraux	15	20	20
Bâtiments légers, abris	10	15	15
Bâtiments techniques ou tertiaires	15	30	40
Construction sur sol d'autrui	Durée du Bail		Durée du Bail
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	20	20

Point n°5 : Délibération 2022_CS.04 – M57 : actualisation du tableau d'amortissements

Le Président demande au Conseil Syndical :

- D'abroger au 31 décembre 2022 la délibération n°2019-07 du 13 mars 2019, définissant les méthodes d'amortissement pratiqués pour les biens acquis jusqu'à cette date ;
- De rappeler que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités fixées à l'origine ;
- De calculer l'amortissement des dépenses sur les durées du tableau présenté ci-dessus pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis ;
- De calculer l'amortissement des recettes sur les durées du tableau présenté ci-dessus pour chaque catégorie d'immobilisations en années pleines ;
- De fixer à 2 000 € TTC le seuil en deçà duquel l'amortissement d'un bien est réalisé en 1 an ;
- De poursuivre la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements de subventions d'équipement versées ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Point n°6 : Délibération 2023_CS.05 – M57 : Adoption du règlement budgétaire et financier

 **Obligatoire avant le vote du BUDGET 2023**

Les 4 fonctions du RBF :

- **Description des procédures de la collectivité, les appliquer avec exactitude ;**
- **Création d'un référentiel commun et une culture de gestion au sein de la collectivité;**
- **Rappeler les normes comptables et respecter le principe de permanence des méthodes ;**
- **Comblers les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).**

Point n°6 : Délibération 2023_CS.05 – M57 : Adoption du règlement budgétaire et financier

- **AUTORISATION D'ENGAGEMENT (AE) ➔ section de fonctionnement**
- **AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ➔ section d'investissement**

Règles :

- Les AE ou AP sont réservés aux seules dépenses résultant de conventions, de contrats, de délibérations ou de décisions au titre desquelles le SMBAA s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire.
- Les AE ou AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses visées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice annuel pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.
- L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement d'un exercice s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Point n°6 : Délibération 2023_CS.05 – M57 : Adoption du règlement budgétaire et financier

FONCTIONNEMENT DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT OU DE PROGRAMME

Exemple :

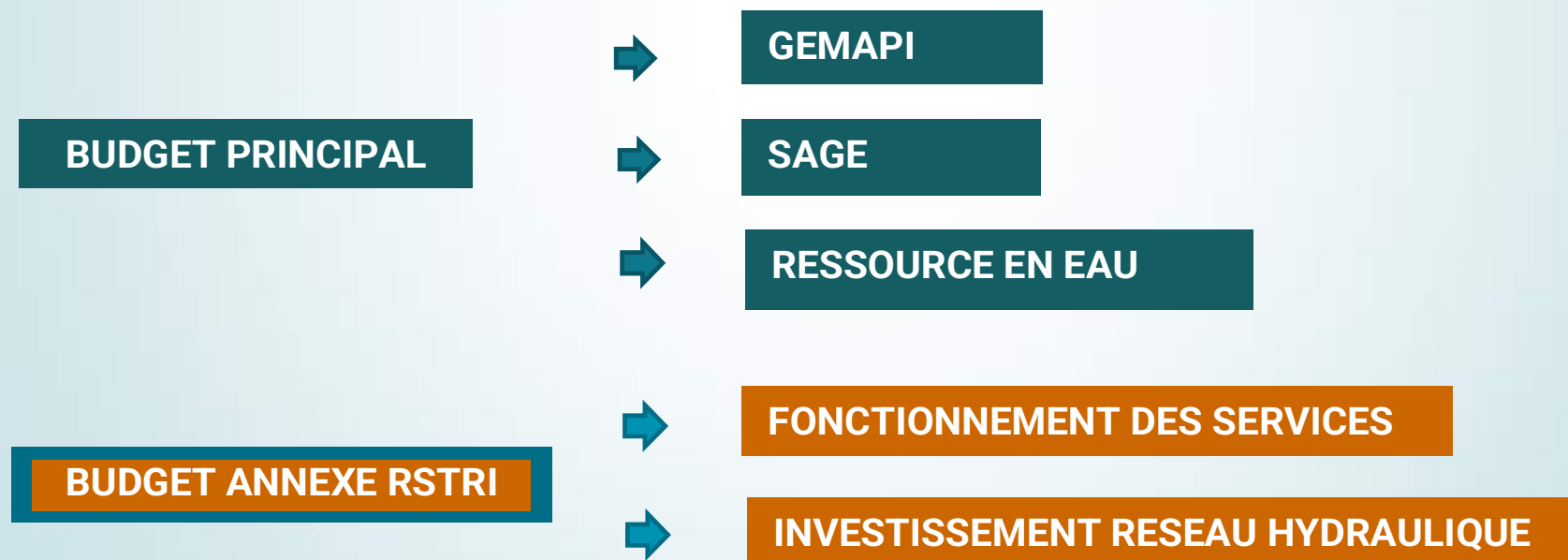
Le programme GEMA de l'Authion : plusieurs études et travaux sur les 3 ans du CT EAU 2023-2025

Autorisation d'engagement	CREDIT DE PAIEMENT ANNUEL			RECETTES M57 développé	
	2021	2022	2023	Subventions financeurs	
Dépenses CT EAU 2023-2025 Commission géog. Authion ▪ 6152322 ▪ 6172	Plafond maximal de dépenses annuelles			Subv. Etat/Europe	7471822
				Subv. RPDL	747222
				Subv. CD49	747312
				Subv. AELB	74788822
				Participations riverains et autres	74788832
				Autres participations	7488
				SMBAA cotisations	
500 000 €	150 000 €	200 000 €	150 000 €	500 000 €	

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – Débat d'orientations budgétaires 2023

ARCHITECTURE DU BUDGET DU SYNDICAT

DEUX BUDGETS : TROIS VOLETS en budget principal et DEUX VOLETS en budget annexe :



Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

➤ GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS

Budget général :

- CT EAU 2023-2025 : fonctionnement : autorisation d'engagement
- Programme du siège social : investissement : autorisation de programme

	Imputation	Modalités	Nature des actions
GEMA	Fonctionnement	5 AE études et travaux : bassin-versant et chacune des commissions géographiques	Etudes et recherches Voies et réseaux travaux
SAGE	Fonctionnement	1 AE SAGE BV	Etudes structurantes Travaux de piézométrie
RESSOURCE	Fonctionnement	1 AE RESSOURCE -TVB	Animation et Prog. de plantation des haies et mares
RESSOURCE	Fonctionnement	1 AE RESSOURCE AGRI	Animation agricole collective, groupes techniques, diagnostic individuel.
COMMUNICATION	Fonctionnement	1 AE communication	Plan de communication Animations scolaires et grand public Productions virtuelles ou graphiques
Total AE		9 AE	
Siège social	Investissement	1 AP siège social	Construction du siège social
Total AP		1AP	

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

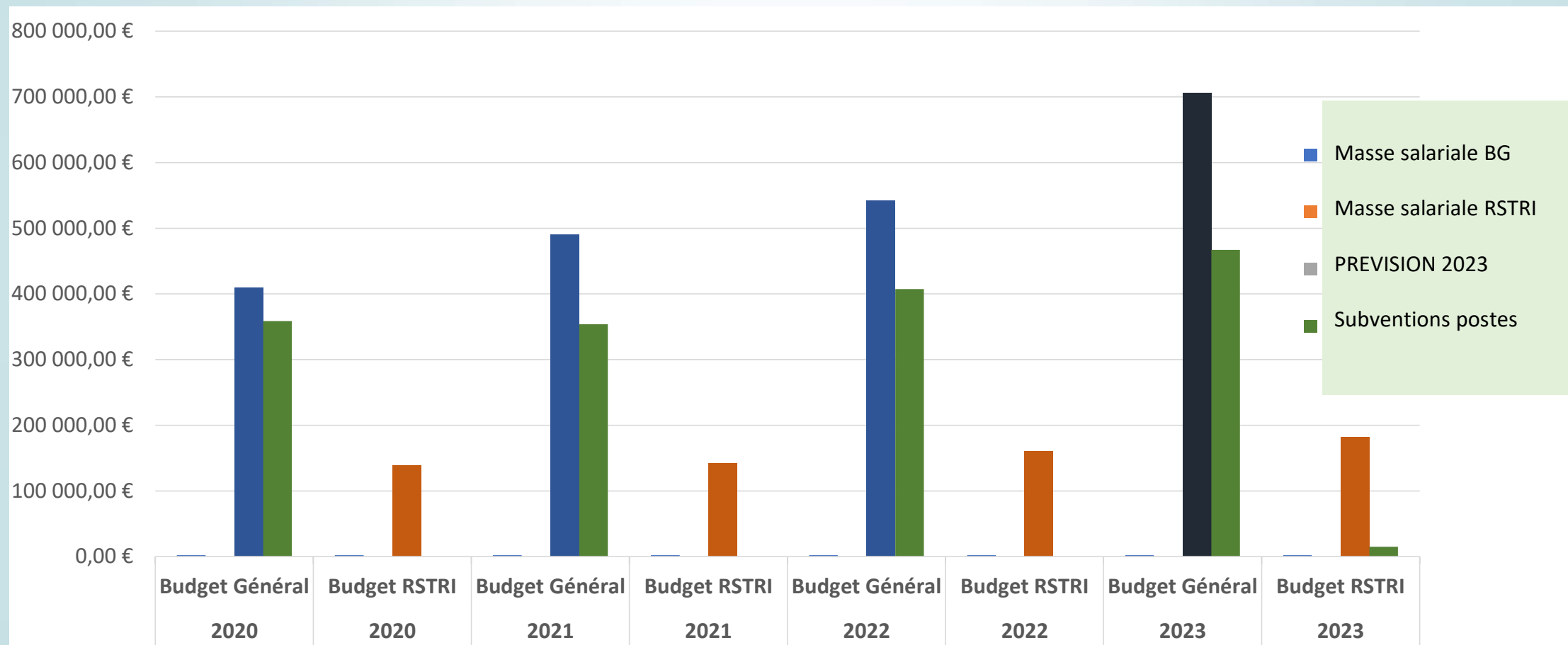
➤ GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS

Budget annexe RSTRI :

- Investissement :
 - Equipement matériel → opérations d'équipements
exemple : Remplacement d'un Energreen : financement avec emprunt → amortissement
 - Programme hydraulique annuel → opérations d'équipements
 - Plan pluriannuel d'investissement du RSTRI → autorisation de programme

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

➤ Evolution de la masse salariale répartie principal/RSTRI



Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

➤ Evolution de la masse salariale répartie principal/RSTRI

	2022	CA 2022	2022	CA 2022	2023	2023
CHAPITRE 012	Budget Général BP	Budget Général CA	Budget RSTRI BP	Budget RSTRI CA	Prévisionnel Budget Général	Prévisionnel Budget RSTRI
MASSES SALARIALES	566 980,00 €	541 708,00 €	171 170,00 €	160 647,00 €	700 000,00 €	182 000,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 769 269,00 €	1 135 572,00 €	522 408,00€	250 602,00 €	1 500 000,00 €	300 000,00 €
SUBVENTIONS DES POSTES	380 920,00 €	407 518,00 €	0,00 €	0,00 €	466 918,00 €	14 772,00 €
AUTOFINANCEMENT DES POSTES	186 060,00 €	134 190,00 €	171 170,00 €	160 647,00 €	230 000,00 €	167 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 336 249,00 €	1 677 280,00 €	693 578,00 €	411 249,00 €	2 400 000,00 €	500 000,00 €
RATIO MASSE SALARIALE / DEPENSES FONCTIONNEMENT	24 %	32 %	25 %	39 %	29 %	37 %
RATIO AUTOFINANCEMENT MASS E SALARIALE / COTISATIONS EPCI	41 %	30 %	38 %	36 %	53 %	37 %
RATIO SUBVENTIONS/ MASSE SALARIALE	67 %	75 %	0 %	0 %	66 %	8 %

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

GEMA - BV

GEMA BASSIN VERSANT		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	PROG.	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT
Restes à réaliser – Etudes	CTEau 20-22	83 187,00 €	64 413,00 €	18 774,00 €	- €	- €	- €
Restes à réaliser – Travaux	CTEau 20-22	42 195,00 €	61 519,00 €	-19 324,00 €	- €	- €	- €
AE BV CT EAU 2023-2025 Etudes	CTEau 23-25	378 720,00 €	310 271,04 €	68 448,96 €	- €	- €	- €
AE BV CT EAU 2023-2025 Travaux	CTEau 23-25	345 600 €	266 880 €	78 720,00 €	- €	- €	- €
TOTAL		849 702 €	703 083 €	146 618 €	- €	- €	- €

Dépenses totales (23-25) : 849 702 €

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

GEMA -
AUT

GEMA AUTHION		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	PROG.	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT
Restes à réaliser – Etudes	CTEau 20-22	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restes à réaliser – Travaux	CTEau 20-22	- €	- €	- €	- €	- 9 255,00 €	- €
AE BV CT EAU 2023-2025 Etudes	CTEau 23-25	38 400,00 €	30 720,00 €	7 680,00 €	- €	- €	- €
AE BV CT EAU 2023-2025 Travaux	CTEau 23-25	162 000,00 €	129 600,00 €	32 400,00 €	- €	- €	- €
TOTAL		200 400 €	160 320 €	40 080 €	- €	-9 255 €	- €

Dépenses totales (23-25) : 200 400€



Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

GEMA -
COU

GEMA COUASNON		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	PROG.	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT
Restes à réaliser – Etudes	CTEau 20-22	- €	- €	- €	16 724,00 €	43 200,00 €	- 26 476,00 €
Restes à réaliser – Travaux	CTEau 20-22	11 540,00 €	9 232,00 €	2 308,00 €	75 409,00 €	131 040,00 €	- 55 631,00 €
AE BV CT EAU 2023-2025 Etudes	CTEau 23-25	198 000,00 €	164 400,00 €	33 600,00 €	- €	- €	- €
AE BV CT EAU 2023-2025 Travaux	CTEau 23-25	744 000,00 €	595 200,00 €	148 800,00 €	- €	- €	- €
TOTAL		953 540 €	768 832 €	184 708 €	92 133 €	174 240 €	- 82 107 €

Dépenses totales (23-25) : 1 045 673 €



Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

GEMA - LAT

GEMA LATHAN-CUREE		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	PROG.	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT
Restes à réaliser – Etudes	CTEau 20-22	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restes à réaliser – Travaux	CTEau 20-22	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AE BV CT EAU 2023-2025 Etudes	CTEau 23-25	160 000,00 €	128 000,00 €	32 000,00 €	- €	- €	- €
AE BV CT EAU 2023-2025 Travaux	CTEau 23-25	2 644 800,00 €	2 115 840,00 €	528 960,00 €	- €	- €	- €
TOTAL		2 804 800€	2 243 840€	560 960 €	- €	- €	- €

Dépenses totales (23-25) : 2 804 800€



Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

GEMA -
TOUR

GEMA TOURAINE		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	PROG.	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCE MENT	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEM ENT
Restes à réaliser – Etudes	CTEau 20-22	14 050,00 €	11 240,00 €	2 810,00 €	- €	- €	- €
Restes à réaliser – Travaux	CTEau 20-22	26 400,00 €	17 160,00 €	9 240,00 €	161 191,00 €	117 711,00 €	43 480,00 €
AE BV CT EAU 2023-2025 Etudes	CTEau 23-25	120 000,00 €	96 000,00 €	24 000,00 €	- €	- €	- €
AE BV CT EAU 2023-2025 Travaux	CTEau 23-25	567 000,00 €	497 040,00 €	69 960,00 €	- €	- €	- €
TOTAL		727 450 €	621 440 €	106 010 €	161 191 €	117 711 €	43 480 €

Dépenses totales (23-25) : 888 641€



Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

RAC
GEMA

➤ Récapitulatif de l'autofinancement GEMA

- Ancienne programmation 2020-2022:
 - Investissement ➔ - 47 882 € (subventions à percevoir)
 - Fonctionnement ➔ 13 808 €

- Nouvelle programmation 2023-2025:
 - Autorisation d'Engagement (Fonctionnement) ➔ 1 050 000 €
 - Fonctionnement ➔ 30 000 € (Ouvrages hydrauliques)
 - Investissement ➔ 9 000 € (Achat de terrain)

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

SAGE

SAGE		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	PROG.	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT
Restes à réaliser	CTEau 20-22	- €	- €	- €	14 880,00 €	11 904,00 €	2 400,00 €
Etudes et Com.	CTEau 20-22	312 250,00 €	275 783,00 €	36 467,00 €	- €	- €	- €
Équipements mesure	CTEau 23-25	- €	- €	- €	52 080,00 €	40 152,00 €	11 928,00 €
AE SAGE	CTEau 23-25	582 559,20 €	455 613,92 €	126 945,28 €	- €	- €	- €
AE COM	CTEau 23-25	116 599,20 €	86 157,20 €	30 442,00 €	- €	- €	- €
TOTAL		1 011 368,40 €	817 554,12 €	193 854,28 €	66 960,00 €	52 056,00 €	14 328,00 €

Dépenses totales (23-25) : 1 078 328,40 €



Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

RESSOURCE

RESSOURCE		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	PROG.	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT
Restes à réaliser	CTEau 20-22	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Actions Agricoles	CTEau 20-22	303 226,34 €	212 097,00 €	91 129,00 €	- €	- €	- €
Haies	CTEau 20-22	140 534,00 €	140 534,00 €	- €	- €	- €	- €
AE AGRI	CTEau 23-25	884 980,00 €	796 735,80 €	88 244,20 €	- €	- €	- €
AE TVB	CTEau 23-25	580 680,00 €	554 544,00 €	26 136,00 €	- €	- €	- €
TOTAL		1 909 420,00 €	1 703 910,80 €	205 509,20 €	- €	- €	- €

Dépenses totales (23-25) : 1 909 420,00 €

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

RSTRI

➤ Investissement

- Emprunt actuel : Capital de 44 517,46 €
- Nouvelle programmation 2023:
 - Renouvellement de l'ENERGREEN : 335 000 €
 - Remplacement du broyeur NOREMAT : 30 000 €
- Autorisation de programme RSTRI
 - Plan de gestion (Etudes et travaux)
 - Opérations d'équipements

Emprunt



Imputation	Dépenses HT	Recettes
Etudes	8 333 €	
Travaux	133 286 €	68 509 €
Total	141 620 €	68 509 €

▪ Subventions:

- **AELB Travaux : 50% de 40% HT (Estimations)**
- **FPRNM : 40% de 50% HT (Estimations)**

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

RSTRI

➤ Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Travaux	Montant HT	Subventions
Voies et réseaux entretien de la jussie	30 800 €	Aucune
Analyse de sédiment - réseau RSTRI	1 250 €	
Pêche de sauvegarde	1 250 €	
Total	33 000 €	

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 202

SYNTHESE

Financement de la programmation GEMA :

GEMA	Via financements conventionnels (CTEau)				Financements complémentaires			
Hypothèses	Montant RAC 2023	Montant RAC 2024	Montant RAC 2025	TOTAL RAC 2023-2025	Financem ent CDC tranche basse	Reste à Charge SMBAA 2023-2025	Financeme nt CDC tranche haute	Reste à Charge SMBAA 2023-2025
Montant prévisionnel d'autofinancement pour les 3 ans des autres programmes				510 000 €				
Avec l' action prioritaire Lathan et les autres programmes par commission financée à 80 %	390 744 €	315 928 €	346 016 €	1 052 689 €	225 000 €	827 689	450 000 €	602 689 €



- Taux de financement des programmes moyens 80 % ;
- Certaines actions-ressources sont en « boîte aux lettres sans cout résiduel ;
- La programmation SAGE est bien accompagnée notamment le pilotage ;
- Levier de financement complémentaire sur les capacités du syndicat à porter les projets de ces compétences.

Point n°7 : Délibération 2023_CS.06 – DOB 2023

- Rappel de la proposition d'affectation budgétaire annuelle :

VENTILATION	GEMA	SAGE / RESSOURCE	TOTAL
Part disponible BP	74 000 €	35 000 €	109 000 €
Part disponible Restes à réaliser	51 000 €	25 000 €	76 000 €
Part sur les excédents du suréquilibre	45 000 €	15 000 €	60 000 €
TOTAL	170 000 €	75 000 €	245 000 €

- Financement de la programmation SAGE/RESSOURCE :

Ventilation	Montant RAC 2023	Montant RAC 2024	Montant RAC 2025	Reste à Charge SMBAA 2023-2025
RESSOURCE	34 272,20 €	46 290,80 €	53 870,28 €	134 433,28 €
SAGE	39 191,80 €	40 276,60 €	48 141,80 €	127 610,20 €
TOTAL	73 464,00 €	86 567,40 €	102 012,08 €	262 043,48 €
Ecart au budget	1 536,00 €	- 11 567,40 €	- 27 012,08 €	- 37 043,48 €

- Respect de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée (75 000 €) sauf en 2025 ;
- Action prioritaire « drainage » HORS CT EAU nécessite également un reste à charge d'environ 200 000 € sur 3 à 5 ans (base financement : 80 %).

Point n°8 : Délibération 2023_CS.07 – Création du poste de responsable administratif et financier

DOMAINE D'ACTIVITÉS NÉCESSAIRES :

- Management hiérarchique et transversal ;
- Suivi comptable et financier ;
- Coordination des tâches administratives ;
- Pilotage : conseil et ingénierie financière.



Ce poste doit permettre :

- d'aller chercher des subventions complémentaires ;
- d'avoir un suivi plus précis dans le cadre des contingences budgétaires ;
- d'accompagner l'équipe administrative par son expertise ;
- d'appuyer la Direction et l'exécutif dans la stratégie financière du syndicat.

Point n°9 : Délibération 2023_CS.08 – Création du poste de direction du syndicat et responsable du pôle GEMAPI

Sur le poste de **Direction du Syndicat** (40% du temps) :

- **le projet politique de la collectivité**
- **le suivi de la construction du siège social ;**
- **la stratégie programmatrice budgétaire en étroite relation avec le responsable financier ;**
- **l'accompagnement de l'exécutif et la représentation afférente du SMBAA ;**
- **la courroie de transmission entre les équipes et les élus ;**

garant des actes administratifs et juridiques auprès des élus,

Sur le **volet du SAGE AUTHION** (20% du temps) :

- **Il assurera le suivi du pôle SAGE ;**
- **Il suivra la mise en œuvre du SAGE ;**
- **Il accompagnera la Commission locale de l'Eau.**

Point n°9 : Délibération 2023_CS.08 – Création du poste de direction du syndicat et responsable du pôle GEMAPI

Sur le poste de coordinateur GEMAPI (40% du temps), il aura pour missions :

- **L'organisation, le pilotage et la coordination du service GEMAPI ;**
- **Le pilotage de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques » et de la prévention des inondations à l'échelle locale ;**
- **Le suivi des études et programmes du volet GEMAPI ;**
- **L'accompagnement des maitrises d'ouvrage du syndicat en GEMA sur le plan réglementaire et technique ;**
- **La préparation budgétaire du volet GEMAPI et le suivi de son exécution budgétaire ;**
- **La mise à disposition des outils facilitant le management des projets GEMA ;**
- **Le développement des relations institutionnelles associées.**

Point n°10 : Délibération 2022_CS.09 – Ajustement du programme du CT EAU 2023-2025



En milieu urbain

Restaurer les
milieux
aquatiques



En tête de bassin



En zone humide

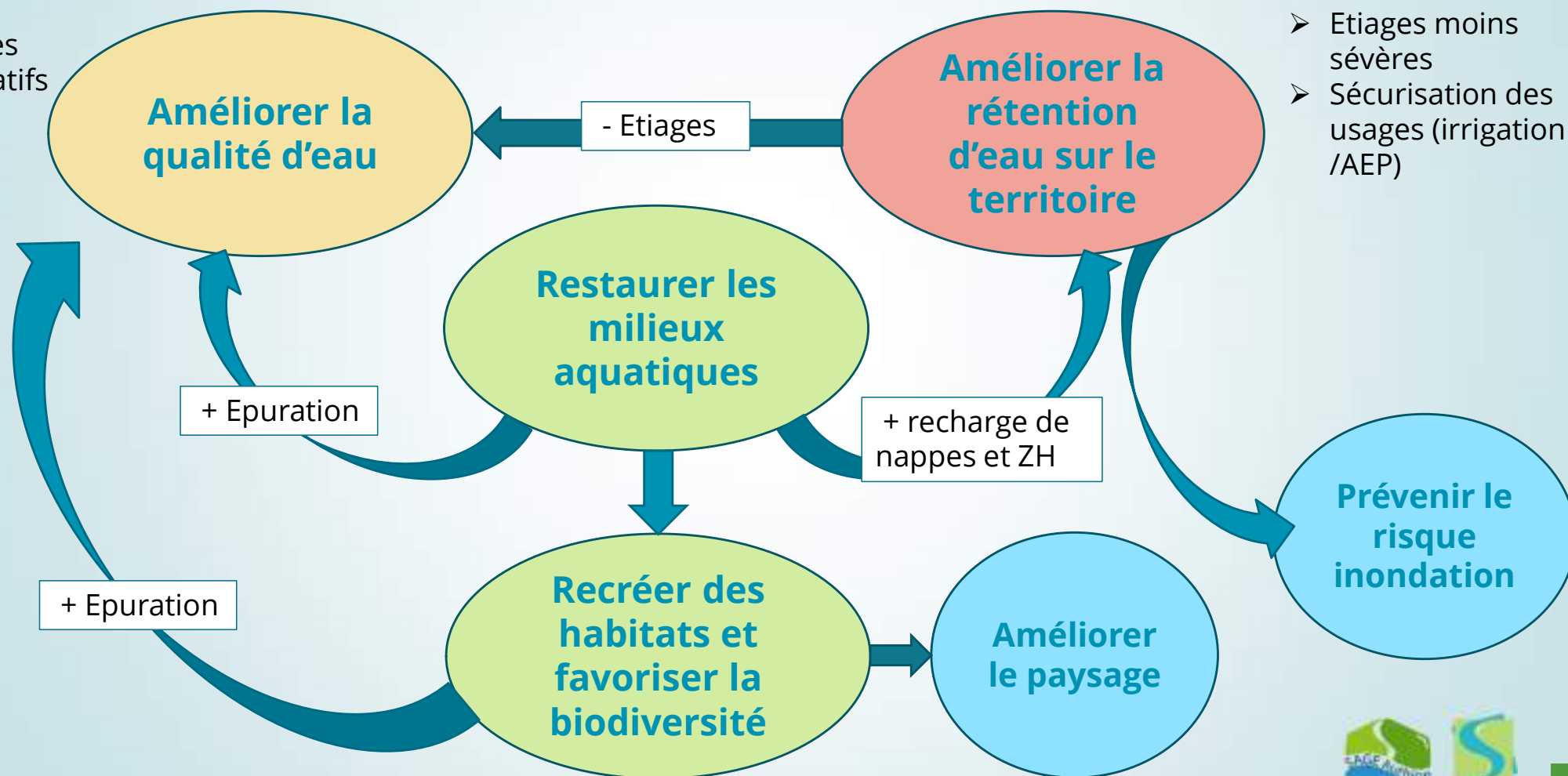


Dans le val

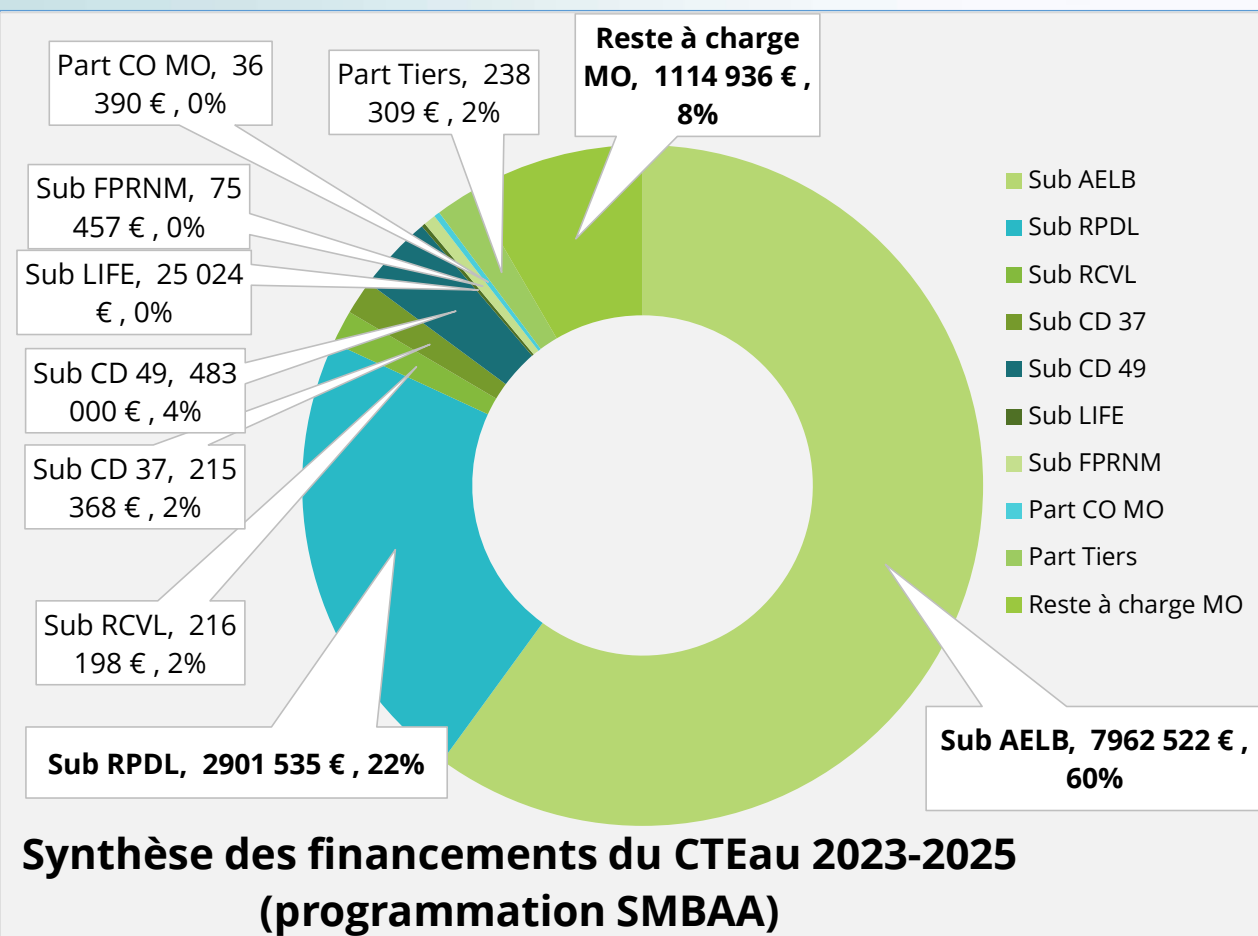
Point n°10 : Délibération 2022_CS.09 – Ajustement du programme du CT EAU 2023-2025

- AEP
- Usages récréatifs

- Etiages moins sévères
- Sécurisation des usages (irrigation /AEP)



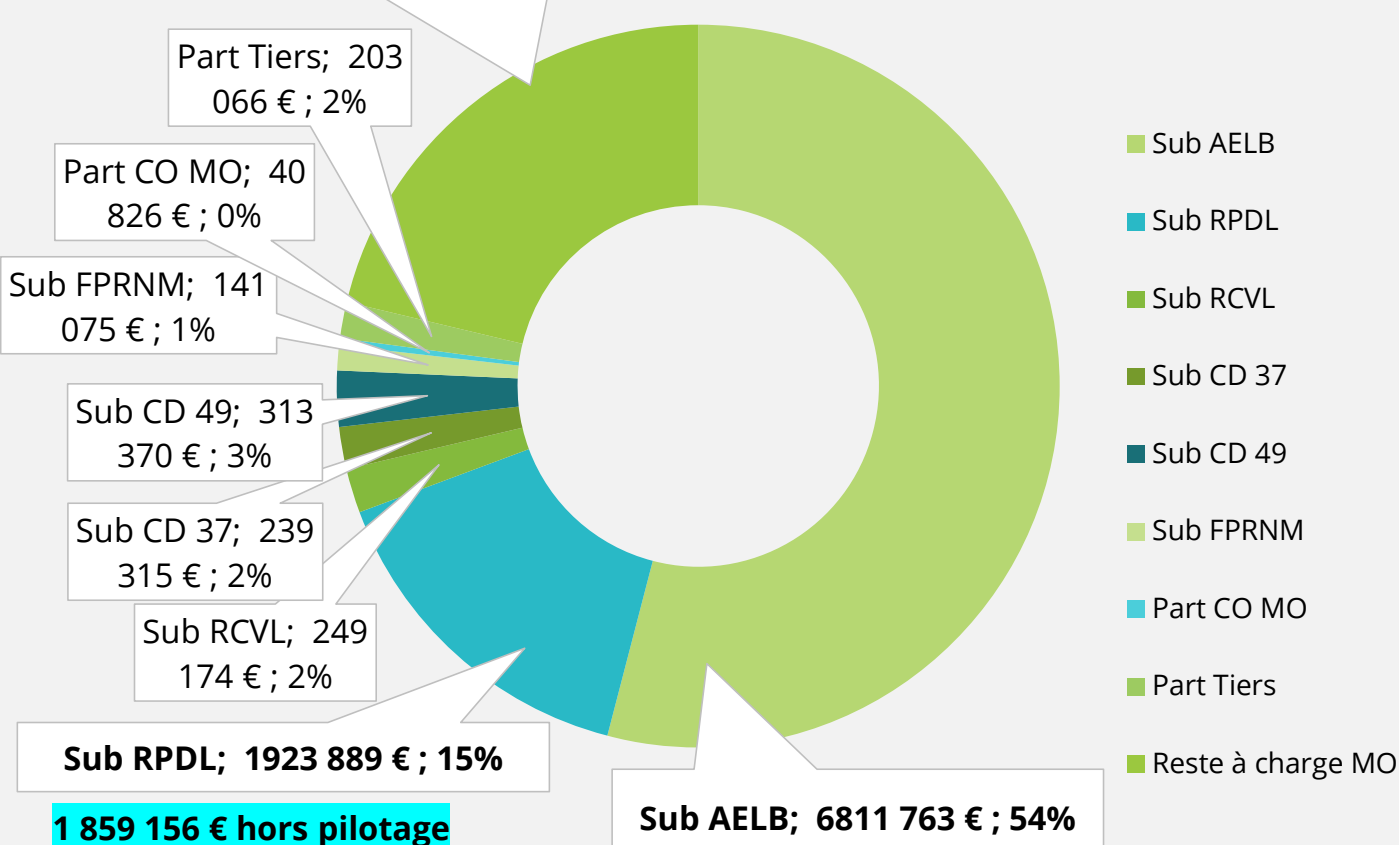
Point n°10 : Délibération 2022_CS.09 – Ajustement du programme du CT EAU 2023-2025



- CTEau 2023-2025 : montant prévisionnel total validé le 15/12/22 pour la programmation SMBAA = **13 268 739 €**
- CTEau 2023-2025 : montant prévisionnel total = **17 268 043 €**
 - 18 maîtres d'ouvrages
 - 126 actions programmées
- En attente de validation définitive des financeurs → **Région des Pays de la Loire**
- Enveloppe aide nécessaire :
 - 2,9 M€ SMBAA
 - 3,5 M € SMBAA + MO EXT
- Enveloppe aide annoncée = **1,86 M € TOTAL**

Point n°10 : Délibération 2022_CS.09 – Ajustement du programme du CT EAU 2023-2025

Synthèse des financements du CTEau 2023-2025



- ➔ Ajustements apportés à la programmation :
 - ➔ Actions prioritaires
 - ➔ Actions non prioritaires
 - ➔ Ajustements 49/37
 - ➔ Feuille de route mise à jour

➔ Montants validés :

➔ **SMBA** : 10 062 739 €

➔ **MOEXT** : 2 539 688 €

111 actions, 11 MOA

12 602 428 €

Point n°11 : Délibération 2022_CS.10 – Demande de subventions au titre du programme d'actions 2023-2025

► Compétence GEMAPI :

- Bassin Versant, commission Authion, commission Couasnon-Aulnaies, commission Lathan-Curée, commission Touraine-Authion
- Etudes et travaux, levés topographiques, inventaires faune-flore, suivis biologiques, restauration de ripisylve, plan de gestion tourbières, création et restauration de ZH

► Compétence SAGE

- Actions de communication, études, créations de piézomètres, achat de sondes piézométriques automatiques, acquisition de logiciel, évaluation du contrat

► Compétence RESSOURCE EN EAU

- Actions d'accompagnement collectif et individuel des agriculteurs
- Animation et travaux haies/mares (restauration du bocage)

► Compétence RSTRI

- PGI Val d'Authion et travaux

Point n°12 : Questions diverses

❖ PROCHAINES DATES DE REUNION :

- ➡ Commission agricole : jeudi 02 mars à 17h00 au SMBAA ;
- ➡ Commission géographique Lathan-Curée : lundi 06 mars à 14h00 à Saint-Philbert-du-Peuple ;
- ➡ Commission Touraine mercredi 08 mars à 14h00 à Bourgueil ;
- ➡ Conseil Syndical : mercredi 12 avril 2023 à 18H00 ;
- ➡ Prochaine CLE : lundi 15 mai 2023 à 14h30 (lieu à confirmer).



Merci de votre attention.